



Discours de S.M le Roi Mohammed VI lors de la cérémonie de nomination et d'installation des nouveaux membres du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) et du Wali de Diwan Al Madhalim

"Louange à Dieu Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et ses Compagnons

Mesdames et Messieurs,

En installant le Diwan Al-Madhalim et le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, Notre propos n'est pas seulement de renforcer les institutions chargées d'assister Notre Majesté à assurer la protection des libertés des citoyens, mais Nous entendons aussi doter notre pays d'institutions qui devront épier les dysfonctionnements, épingler d'éventuelles violations de leurs droits et contribuer par leurs propositions pratiques, à la réforme législative, judiciaire et administrative.

Si le Conseil, dans sa structure initiale, s'est essentiellement attaché à régler les questions restées en suspens, en matière de Droits de l'Homme, en revanche, dans sa composition actuelle il se trouve résolument vers le Maroc de l'avenir, celui de la consécration définitive des Droits de l'Homme.

C'est pourquoi Nous avons veillé, lors du changement de la composition du Conseil et du choix du premier groupe des membres devant y siéger, à ce que ceux-ci fassent preuve d'objectivité d'attachement sincère aux Droits de l'Homme, et à ce qu'ils aient apporté une contribution majeure à la consolidation de ces droits.

Nous tenons, à cette occasion, à rendre hommage à toutes les instances et les personnes qui ont adhéré avec sincérité et enthousiasme à Nos orientations en la matière. Nous affirmons, par ailleurs, que le Conseil restera ouvert à tous les acteurs qui se seront montrés disposés à s'inscrire dans la dynamique de la réforme et du parachèvement de l'état de droit.

Nous avons choisi, pour la présidence du Conseil, Monsieur Omar Azzimane dont Nous savons qu'il possède les qualités requises pour assumer cette charge. De même, Nous avons nommé au poste de Secrétaire Général du Conseil, Monsieur Driss Benzekri qui a le profil nécessaire pour remplir cette mission.

Nous attendons du Conseil dans toutes ses composantes, qu'il engage une action concertée et sincère, capable de conforter et de renforcer les réalisations que cette institution a inscrites au palmarès de ses acquis, depuis sa création par Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme.

Toutefois, en parlant d'acquis, et tout en appréciant à leur juste valeur les progrès considérables enregistrés

au Maroc, et reconnus à l'intérieur et à l'extérieur du pays au cours de cette dernière décennie, Nous ne devons pas, pour autant, perdre de vue le fait que la démocratie est une lutte permanente et un combat de tous les jours, que c'est un chemin long, très long, voire sans fin. Nous devons donc nous atteler à ce qui reste encore à faire, autant que nous nous sommes investis dans ce qui a été fait.

En effet, ces réalisations constituent aujourd'hui un capital civilisationnel, sur lequel se fonde une expérience marocaine originale en matière de promotion des Droits de l'Homme. Ceci apparaît tant au niveau de la démarche adoptée pour le règlement de la question des détenus politiques et des exilés, qu'au niveau des mesures préventives qui ont été prises pour prémunir notre pays contre toute atteinte aux droits humains. En outre, l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans le système d'éducation et de formation relève de la même démarche.

Voilà pourquoi le Maroc est cité désormais en exemple, pour ce qui concerne le traitement des questions liées aux droits humains, dans leur aspect le plus sensible, le plus ardu et le plus complexe, et le règlement des dossiers épineux y afférents, dans un cadre garantissant le droit, l'équité et la réparation du préjudice.

Il appartient à votre Conseil de s'employer à mettre au point une approche sage et réaliste pour la protection des droits, et de se muer en un vaste espace d'interaction positive entre les sociétés politique et civile et les pouvoirs publics. Sa mission est de Nous aider, par ses avis consultatifs puisés dans les vertus du dialogue et de la probité, à faire triompher le droit et l'équité et à ouvrir une nouvelle page, laissant à toutes les potentialités la latitude de s'associer à l'édification d'un Maroc démocratique.

Eu égard au poids croissant des Droits de l'Homme dans les relations internationales, Nous appelons le Conseil, en collaboration avec les organes consultatifs similaires dont le Maroc assume la présidence au niveau international, à s'occuper des droits de Nos fidèles sujets qui sont séquestrés à Tindouf au mépris de toutes les conventions internationales. Nous l'engageons aussi à oeuvrer en coordination avec les instances similaires, pour la préservation de la dignité des Marocains résidant à l'étranger.

Dans le cadre de la concrétisation de Notre concept de l'autorité, Nous avons créé le Diwan Al Madhalim, pour que, à son tour, il traduise Notre volonté de renforcer la synergie entre ladite autorité et le citoyen, dans le respect total des règles garantissant la primauté de la loi et de l'équité. A cet égard, Nous tenons à saluer les efforts déployés par Notre ancien Premier Ministre, Monsieur Abderrahmane Youssoufi, et qui ont conduit à l'émergence de cette institution.

Nous avons nommé Moulay Slimane Alaoui en qualité de Wali Al Madhalim, eu égard à ses compétences qui l'habilitent pleinement à remplir cette mission. Nous l'exhortons à ne ménager aucun effort, pour mettre en place cette institution dans les meilleurs délais, en s'entourant de collaborateurs qualifiés, aptes à examiner en toute équité les doléances dont elle vient à être saisie. Il pourra, à cet égard, compter sur l'appui de toutes les autorités, dont, au premier chef, Notre Premier Ministre et tous les membres de Notre Gouvernement.

Nous attendons de vous d'être les meilleurs acteurs qui oeuvrent pour la protection des Droits de l'Homme et la propagation de la culture et de la pratique de ces droits, dans le cadre d'un processus long et laborieux, mais néanmoins soutenu par Notre ferme volonté de le conduire jusqu'à la réalisation de ses nobles desseins, à savoir, la protection des droits, la consolidation de la justice et de l'équité, la prise de conscience des devoirs inhérents à la citoyenneté et l'ouverture d'un espace plus large à la participation démocratique.

Pour que se concrétise Notre aspiration de voir la jeunesse marocaine s'investir massivement dans la réalisation de Notre projet de société démocratique moderniste, Nous avons décidé d'abaisser l'âge de vote à 18 ans, et Nous invitons le gouvernement à prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Nous sommes convaincu que Notre jeunesse, dont Nous partageons les préoccupations, tout comme Nous essayons de répondre à ses aspirations, assumera cette mission avec l'idéalisme et l'enthousiasme qui lui sont connus. Elle donnera, Nous en sommes persuadé, une puissante impulsion à la citoyenneté responsable et apportera du sang nouveau à la pratique démocratique dont vous trouverez que Notre Majesté est et restera encore et toujours le premier des protecteurs.

Wa Salamou Alaikoum Wa Rahmatou Allahi Wa Barakatuh".